

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David,, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert., LEVEQUE Jacques, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat:

En vertu de l'Art. L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délègue au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

2° Procéder, dans les limites de 100000 euros fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État)

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

5° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

6° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

8° Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes

12° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

13° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

14° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions fixées par Délibération du 29/11/2011 (section de Loubaresse)

15° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; délégation consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions

16° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €

17° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €

18° Exercer au nom de la commune le droit de préemption dans la zone U en PLU et dans la zone constructible en carte communale sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial dans la limite de 100 000 €.

19° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

POUR : 36 Voix

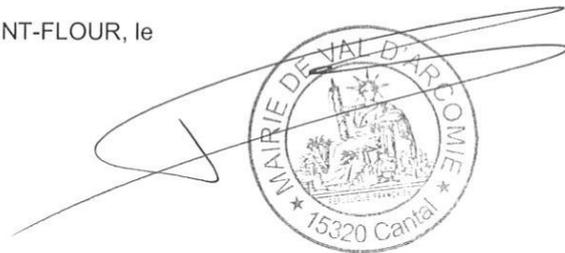
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline,BOUDON Cécile, JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,LEVEQUE Jacques,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,ORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Indemnité de fonction du Maire, des Maires délégués et des Adjoints:

L'indemnité de fonction du Maire, des Maires délégués et des Adjoints est fixée comme suit à compter du 4 janvier 2016:

- **PARAN Bruno**, Maire de Val d'Arcomie : **31 %** de l'indice brut 1015
- **CHASTANG Jean-Claude**, Maire délégué de Saint-Just et 2^{ème} Adjoint: **17 %** de l'indice brut 1015
- **MOULIADE Gérard**, Maire délégué de Saint-Marc et 3^{ème} Adjoint : **17 %** de l'indice brut 1015
- **ALLANCHE Gérard**, Maire délégué de Faverolles et 5^{ème} Adjoint : **17 %** de l'indice brut 1015
- **RIVIERE Romuald** , 1^{er} Adjoint : **8.25 %** de l'indice brut 1015
- **JULIEN Laurent**, 4^{ème} Adjoint : **8.25 %** de l'indice brut 1015
- **FALCON Christiane** , 6^{ème} Adjointe : **8.25 %** de l'indice brut 1015
- **THOMAS Vincent** , 7^{ème} Adjoint : **8.25 %** de l'indice brut 1015
- **DELMAS Henri** , 8^{ème} Adjoint : **8.25 %** de l'indice brut 1015

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline,BOUDON Cécile, JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,LEVEQUE Jacques,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Création du Bureau et désignation de ses membres :

Le Conseil Municipal de VAL d'ARCOMIE décide de la création d'un bureau en charge de l'étude des différents dossiers qui seront présentés pour approbation en réunion du conseil ; sont membres Monsieur le Maire et ses huit Adjoints ainsi que des représentants de chaque ancienne commune.

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BUREAU	MEMBRES
PARAN Bruno, Maire RIVIERE Romuald, adjoint CHASTANG Jean-Claude, adjoint MOULIADE Gérard, adjoint JULIEN Laurent, adjoint ALLANCHE Gérard adjoint FALCON Christiane, adjointe THOMAS Vincent, adjoint DELMAS Henri, adjoint	Faverolles : IRLE Michel - DELMAS Véronique Loubresse: MAGNE Céline - CARTALADE Yannick Saint-Just : BONIFACIE Alain Saint-Marc: AMOUROUX Angéline - ROCHER Nathalie

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline,BOUDON Cécile, JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,LEVEQUE Jacques,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Création de cinq commissions de travail et désignation de leurs délégués :

Le Conseil Municipal de VAL d'ARCOMIE décide de la création de cinq commissions de travail dont le rôle consiste en l'étude des dossiers dans leur domaine de compétence avant d'être présentés en réunion de bureau ; sont membres de droit dans chacune des commissions, Monsieur le Maire et ses huit Adjoints, auxquels viennent s'ajouter des représentants de chaque ancienne commune.

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

COMMISSIONS de TRAVAIL	DELEGUES
1 - FINANCES Président: PARAN Bruno	MAIRE + 8 Adjoints Faverolles : FONTANT L-F + BOUQUET J Loubresse: MAGNE C + JULIEN Y Saint-Just : PARATIAS C + PORTEFAIX E Saint-Marc: AMOUROUX A + ROCHER N
2 - TRAVAUX - URBANISME Président: RIVIERE Romuald	MAIRE + 8 Adjoints Faverolles: IRLE M + ESTIVAL J Loubresse: CARTALADE Y + TONDUT D Saint-Just: PELEGRY H + PASCAL J-L Saint-Marc: DELORT C + PELLEGRY F
3 - EAU - ASSAINISSEMENT Président: MOULIADE Gérard	MAIRE + 8 Adjoints Faverolles :DELMAS V + ESTIVAL J Loubresse: GENDRE R + TONDUT D Saint-Just : BAUMELLE N + BONIFACIE A Saint-Marc: FONTANEL N
4 - PATRIMOINE - TOURISME – ENVIRONNEMENT- BIENS DE SECTION Président: ALLANCHE Gérard	MAIRE + 8 Adjoints Faverolles : IRLE M + CROUZET P Loubresse: JOURDAIN D + ARCHER J-S Saint-Just : BAUMELLE N + TROULIER S Saint-Marc: AMOUROUX A + PELLEGRY F

**5 - AFFAIRES SOCIALES - CULTURELLES
COMMUNICATION - ECOLE**

Président: CHASTANG Jean-Claude

MAIRE + 8 Adjointes

Faverolles : DELMAS V + LEVEQUE J + SALSON D

Loubaresse: MAGNE C + BOUDON C

Saint-Just : PORTEFAIX E + LIONNET C

Saint-Marc: ROCHER N

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline,BOUDON Cécile, JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,LEVEQUE Jacques,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,ORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des délégués aux diverses commissions ou syndicat:

M. le Maire expose à l'assemblée que suite à la création de la Commune nouvelle de VAL d'ARCOMIE , 'il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
S.D.E. CANTAL	THOMAS Vincent CROUZET Patricia	GENDRE Raymond CHASTANG Jean-Claude
SYNDICAT MIXTE GARABIT-GRANDVAL	ALLANCHE Gérard MOULIADE Gérard	RIVIERE Romuald PARAN Bruno
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES	CARTALADE Yannick	CHASTANG Jean-Claude
COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS	PARAN Bruno, Maire ALLANCHE Gérard CHASTANG Jean-Claude MOULIADE Gérard JULIEN Laurent	RIVIERE Romuald FALCON Christiane THOMAS Vincent DELMAS Henri
CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES	PARAN Bruno, Maire	
En charge des QUESTIONS de DEFENSE	BAUMELLE Nicolas	

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 03/02/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline,BOUDON Cécile, JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,LEVEQUE Jacques,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Liste de présentation des membres à la Commission Communale des Impôts

Directs:

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de présenter à la Direction Générale des Impôts une liste de 24 membres afin de constituer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de la Commune nouvelle de VAL D'ARCOMIE.

Le Conseil Municipal procède à la désignation de

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE	Commissaires TITULAIRES	Commissaires SUPPLEANTS
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS		
Loubaresse	PORTAL Jean PIGNOL Michel ARCHER Serge	PELIGRY Clodomir ROUDIL Daniel BONY Jean-Claude
Faverolles	DELMAS Véronique MACARY Pascal LAMY Renée	BOUQUET Julein SALSON Danielle RASTOUL Jean-Luc
Saint-Just	PARATIAS Cédric BONNAFFOUX Rémy ODOUL Jean-Marie	ANACKIEWICZ Claude CLAUZON Michel BONIFACIE Alain
Saint-Marc	ROCHER Marie-Hélène CHASTANG Bernadette	DELORT Christian PELLEGRY Jean-Marie
Membre extérieur	BRUNEL Rolland Anglards de St-Flour 15100	MOYSONC Chantal Chaudes Aigues 15110

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, LEVEQUE Jacques, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnités

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables non centralisateurs du Trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LOUBARESSSE, à l'unanimité des membres présents :

- décide de demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- décide d'accorder, comme précédemment, l'indemnité de conseil à 100 % selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à M Fabrice PRUNIER Comptable Public à compter du 1^{er} Janvier 2016 jusqu'à la cessation de ses fonctions à la Trésorerie de Saint-Flour.
- décide de lui accorder également chaque année l'indemnité de confection des documents budgétaires selon le barème en vigueur.

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline,BOUDON Cécile, JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,LEVEQUE Jacques,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,ORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de VAL D'ARCOMIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.119-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des E.R.P.situés dans un cadre bâti existant et des I.O.P. Existantes,

Vu l'arrêté n° 2015-242-DDT de Monsieur le Préfet du Cantal en date du 10 septembre 2015, approuvant la demande de prorogation du délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée,

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux décrets n°2006-555 du 17 mai 2006 et n°2009-500 du 30 avril 2009, les établissements et installations ouverts au public doivent obligatoirement être rendu accessibles avant le 1^{er} janvier 2015.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'expertise de la société CEBTP, agence de Clermont-Fd – 17 rue Pré Comtal – 63 000 CLERMONT FERRAND et l'agenda d'accessibilité programmée qui en découle.

Après échange et réflexion, le Conseil Municipal :

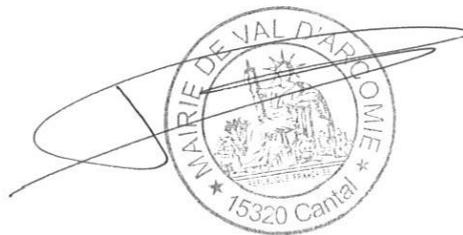
- APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée de la commune du VAL D'ARCOMIE
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'agenda d'accessibilité programmée et à le déposer en préfecture du Cantal
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche et à tous les documents pour mise à œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à la majorité , de ses membres présents ou représentés, la proposition ci-dessus.

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline,BOUDON Cécile, JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,LEVEQUE Jacques,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation des captages d'eau potable de la commune du Val d'Arcomie» (mise en conformité réglementaire suite à l'arrêté de DUP du 30/05/2012) :

Dans le cadre de la mise en conformité réglementaire de ses ressources en eau, Monsieur le Maire indique que la commune souhaite lancer une opération de réhabilitation de plusieurs de ses captages d'eau potable afin de mettre en œuvre les prescriptions réglementaires de l'arrêté inter-préfectoral de DUP daté du 30/04/2012. Il s'agit de travaux de protection, de clôture, de réfection et de création d'ouvrages concernant 10 captages : Sagne 1&2, Boudon 1&2, Rhodéz 2, Grèse, Baumelle, Trémouloux 3, 4 et 5.

Avant d'engager la phase de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, la commune a estimé nécessaire d'engager au préalable une étude hydrogéologique et environnementale permettant de définir précisément les modalités de réalisation des ouvrages en tenant compte des contraintes environnementales et réglementaires. La mission comprend également le suivi ponctuel du chantier, en particulier pour les travaux de réfection des tranchées drainantes.

En parallèle, il convient de confier à un géomètre la réalisation de l'ensemble des prestations foncières conduisant à l'acquisition par la collectivité de l'emprise des Périmètre de Protection Immédiat (PPI)

Sur la base de cahiers des charges établis par CIT, deux consultations ont été lancées par le Syndicat du Rû de Peyrebesse pour le choix de prestataires :

- étude hydrogéologique et environnementale : la consultation s'est déroulée du 23/10/2015 au 17/11/2015 à 12h00 par l'envoi d'une lettre de consultation à trois bureau d'études. Une seule offre a été déposée celle du candidat SARL ERM.
- prestations foncière et de géomètre : la consultation s'est déroulée du 23/10/2015 au 10/11/2015 à 12h00 par l'envoi d'une lettre de consultation à géomètre. Deux offres ont été déposées : celles du cabinet FALCON et de la SCP ALLO-CLAVEIROLLE-COUDON.

Monsieur le Maire, en qualité de maître d'ouvrage, indique que les offres ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par CIT selon les critères mentionnés dans la lettre de consultation. Il ressort que l'offre du candidat « SARL ERM » répond aux exigences du cahier des charges et que l'offre la mieux disante pour les prestations foncières est celle de la SCP ALLO-CLAVEIROLLE-COUDON.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des propositions des candidats et des rapports d'analyse des offres..

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose :

- de confier l'étude hydrogéologique et environnementale à la société ERM pour un montant de 22 730,00 € HT ;
- de confier la mission de prestations foncières à la SCP ALLO-CLAVEIROLLE-COUDON pour un montant prévisionnel de 15 310,00 € HT ;
- de solliciter auprès de le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10è programme d'intervention, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable ;
- de solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de signer les marchés à passer dans le cadre de l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de confier l'étude hydrogéologique et environnementale à la société ERM pour un montant de 22 730,00 € HT ;**
- **de confier la mission de prestations foncières à la SCP ALLO-CLAVEIROLLE-COUDON pour un montant prévisionnel de 15 310,00 € HT ;**
- **de solliciter** auprès de le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10è programme d'intervention, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable ;
- **de solliciter** auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les marchés nécessaires à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable.

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, LEVEQUE Jacques, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement de la Convention d'adhésion au service de médecine au 1^{er} Janvier 2016 :

Le Maire expose :

- l'obligation pour les collectivités et leurs établissements d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de mettre à la disposition des collectivités et de leurs agents un médecin et une infirmière de prévention qualifiés,
- que le Centre de gestion a créé à cette fin un service de médecine professionnelle connaissant bien le fonctionnement et les métiers spécifiques à la fonction publique territoriale,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret modifié du 10 juin 1985 concernant relatif à l'hygiène et la sécurité,

Vu la convention d'adhésion proposée et le règlement du service de médecine du Centre de Gestion en date du 03.07.2014,

Vu la création de la Commune nouvelle de VAL D'ARCOMIE au 01/01/2016 par arrêté préfectoral n°2015-1256 du 30 septembre 2015,

Décide :

La commune décide de son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, LEVEQUE Jacques, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Vente de la parcelle ZP 108 de 1388 m2 à Monsieur Laurent PORTAL du Terran:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le courrier du 17/12/2015 de Monsieur Laurent PORTAL, domiciliés au Terran de Loubaresse, désireux d'acquérir la parcelle ZP 108 de 1388 m2 sise au Bourg de Loubaresse commune de Val d'Arcomie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de la vente du terrain de 1388 m2 soit la parcelle ZP 108 à Monsieur Laurent PORTAL; le prix de vente étant fixé à la somme de 26 € le m2 (délibération du CM de Loubaresse du 28/10/11); le délai de construction étant fixé à deux années à compter de la date de signature de l'acte notarié d'acquisition.

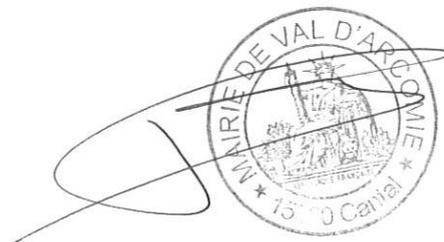
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente rédigé par Maître BESSE-SABATIER, notaire à Saint-Flour, et plus généralement, faire le nécessaire.

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, LEVEQUE Jacques, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Convention entre la Préfecture du Cantal et la Commune de VAL D'ARCOMIE pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (ACTES)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité de modernisation et de simplification pour les collectivités locales de transmettre par voie électronique les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

De ce fait, il y a lieu de signer une convention avec la Préfecture du Cantal à titre d'engagement dans la télétransmission; elle sera conduite d'année en année par reconduction tacite.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- décide de recourir au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Préfecture du Cantal.
- autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec une autorité de certification homologuée pour l'obtention d'un certificat électronique.

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 05/02/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, LEVEQUE Jacques, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Étaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion « SIG atlas.cantal.fr » et signature de la convention avec le Conseil Départemental du Cantal.

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal que dans le cadre du programme CyberCantal Services, le Conseil Départemental du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes du département un système d'information géographique (SIG) performant exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et d'aider à la décision.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec chaque bénéficiaire. Un projet vous ait soumis en annexe.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de participer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

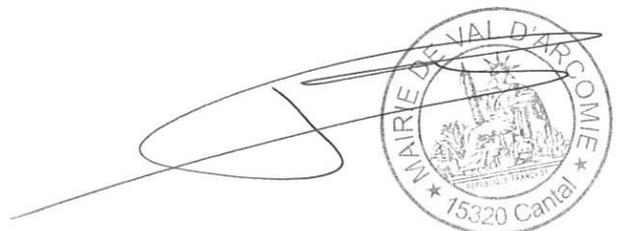
- Accepte de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr »,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique exploitable par un navigateur Web avec le Conseil Départemental du Cantal.

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04/02/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VAL D'ARCOMIE' around the top edge and '15320 Cantal' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a figure. The signature is a large, stylized cursive mark.

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 29 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 36 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 0 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 29 Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Faverolles, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, LEVEQUE Jacques, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents excusés : Mme SALSON Danielle, MM BOUQUET Julien et GENDRE Raymond.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Participation de la Commune au TOUR du CANTAL PEDESTRE en 2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la participation de la Commune à l'édition 2016 pour l'organisation d'une journée du Tour du Cantal Pédestre, il y a lieu de prévoir la signature d'une convention de partenariat entre la Commune et l'Association Cantal Pédestre ainsi que le versement d'une contribution forfaitaire de 200 Euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Cantal Pédestre
- **DECIDE** du versement de la somme de 200 Euros à l'Association Cantal Pédestre; cette contribution sera inscrite au Budget Primitif 2016 - article 6574.

POUR : 36 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/02/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

